

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du  
développement de  
l'emploi et de  
l'insertion

38

### Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

#### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

#### Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

#### Ne prend pas part au vote : 6

Céline LANOISELÉE, Khalid DAMOUN(représenté par Roger DUGUE), Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT

Nombre de votes pour : 33

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### Autorisation de signature de l'avenant n°2-2023 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et la Régie de quartier du Luth

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention validée par le conseil municipal du 31 mars 2021, entre la ville de Gennevilliers et l'association Régie de Quartier du Luth,

Vu la décision du Conseil municipal du 8 février 2023 d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Régie de Quartier du Luth pour un montant de 11 000€,

Considérant les demandes de subventions 2023 au titre du contrat de ville présentées par l'association Régie de Quartier du Luth auprès de la ville de Gennevilliers pour la mise en œuvre de ses activités,

Considérant que le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine encourage les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Gennevilliers, en déléguant à la ville de Gennevilliers, au titre de l'année 2023, une enveloppe financière destinée à soutenir les actions au bénéfice de ces publics,

Considérant que la Ville apporte son soutien à l'activité développée par l'association à travers le versement de subventions,

Considérant que les montants des subventions allouées à l'association doivent être précisées chaque année par avenant dans la convention d'objectifs,

## DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2-2023 à la convention entre la ville de Gennevilliers et l'association Régie de quartier du Luth permettant le versement des différentes subventions pour 2023:

-Contrat de Ville : 10 000€

-Contrat de Développement Département-Ville : 20 000€.

En raison des fonctions exercées dans cette association Céline LANOISELÉE, Khalid DAMOUN, Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC , Karine CHALAH, et Jacques BRIFFAULT ne prennent pas part au vote

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23

Exécutoire le 05/04/23

Le Maire  
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le  
Le 3 avril 2023